



FICHE ACTION

# 3.2.1

## RENFORCER LE REPÉRAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.2 Agir contre la précarité énergétique
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier aux changements des comportements

### Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

### Priorité :

**Incidence sur l'environnement :**  
**Incidence sur les populations :**  
**Coût de l'action :**  
**Moyens humains :**

### Références

ODD-ONU : 1-3-7-10-11-12-13  
SRCAE : ELEC1.1, ELEC 1.2  
PCAEM : HAB2, HAB3, HAB4  
**En lien avec l'action :**  
3.1.1, 5.1.1 - En lien avec l'ensemble du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE) du Val-de-Marne (2019-2022)

### PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville



#### PARTENAIRES :

ALEC-MVE, CD94, communes, bailleurs sociaux, Caf, ANAH, distributeurs et fournisseurs d'énergie, associations, ...



#### SERVICES MOBILISÉS :

Mission Développement Durable, Cellule Communication

### Contexte - Enjeux

Face à la hausse du prix des énergies, de nombreux ménages rencontrent des difficultés à satisfaire leurs besoins en énergie en raison de revenus trop faibles ou irréguliers et à la mauvaise performance énergétique de leur logement. On peut souvent considérer qu'un ménage est en précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10% de ses revenus à des dépenses d'énergie pour son habitat. Sur le Territoire de Paris Est Marne et Bois, le risque de précarité énergétique est variable selon les communes mais existe bel et bien.

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD94), chef de fil de la lutte contre la précarité énergétique désigné par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), s'est fortement engagé en adoptant un Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE) pour la période 2019-2022, dont le territoire PEMB est partenaire. Face à un public n'ayant que rarement le réflexe de faire appel aux pouvoirs publics pour contrer à cette difficulté, il apparaît nécessaire de mieux repérer et accompagner les ménages touchés par le phénomène tout en renforçant et favorisant l'articulation des dispositifs existants.

**Modalités de mise en œuvre :****1. RÉFLÉCHIR À LA MUTUALISATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE :**

- Organiser des réunions de préfiguration avec les acteurs territoriaux de la précarité énergétique
- Signer la déclaration d'engagement commun de ces acteurs

**2. CONCEVOIR UNE PLATEFORME TERRITORIALE POUR REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :**

- Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire à la précarité énergétique
- Identification des acteurs locaux pour le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

**3. STRUCTURER UN RÉSEAU D'ACTEURS ET CO-PORTER LA PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE :**

- Mobiliser le réseau des acteurs des secteurs social, du logement, de l'énergie et de la santé
- Animer des formations sur le repérage des ménages en situation de précarité énergétique

**Résultats attendus :**

- Lancement de la plateforme
- Désignation d'un prestataire pour la réalisation des visites à domicile
- Identification et formation des agents de proximité au repérage des ménages en situation de précarité énergétique
- Dispositif opérationnel : redirection efficace des ménages dont on soupçonne une situation de précarité énergétique vers les bons interlocuteurs
- Amélioration de la situation des ménages accompagnés

**Indicateurs :**

- Nombre de sessions de formation sur la précarité énergétique + nombre de professionnels formés
- Nombre de réunions d'animation de réseau + nombre de professionnels informés
- Nombre d'événements professionnels animés + nombre de professionnels sensibilisés
- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique reçus en RDV par l'ALEC-MVE
- Nombre de visites à domicile réalisées
- Nombre d'événements grand public ou d'ateliers collectifs animés
- Nombre de personnes sensibilisées en atelier collectifs ou de manifestations locales

**Calendrier**

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>4 Juin 2019</b> | Signature de la déclaration d'engagement commun des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique du Val de Marne |
| <b>2020-2025</b>   | structuration du réseau d'acteurs et création de la plateforme territoriale   |